

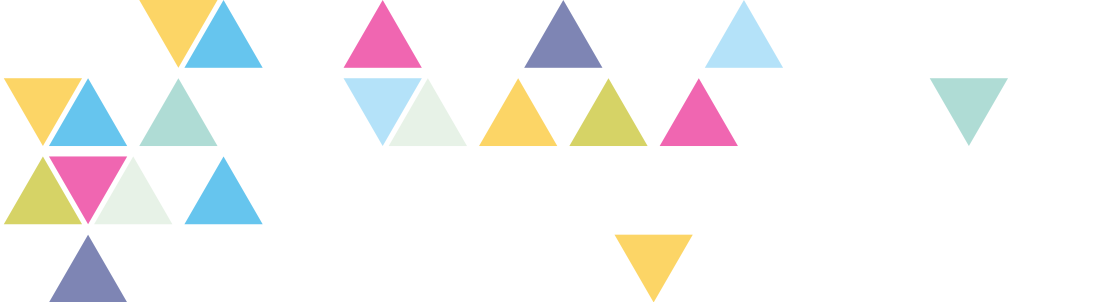


RENTRÉE

2022-2023







Année scolaire 2022-2023

L'équipe pédagogique, administrative et technique de l'école de musique vous remercie de la confiance que vous lui témoignez et vous souhaite la bienvenue.

Tout au long de l'année, l'école de musique de Moulins Communauté s'investit dans la vie culturelle de l'agglomération moulinoise, permettant à chacun de faire partager sa passion au plus grand nombre au travers de concerts, auditions, spectacles et manifestations musicales.

La musique est avant tout un plaisir et sa pratique régulière est indispensable pour un apprentissage efficace. Pendant les vacances, les études, révisions et nouveaux exercices sont nécessaires.

Pour le suivi du travail ou en cas de difficultés, ne pas attendre pour consulter les enseignants ou le directeur qui sont à votre disposition.

La régularité et l'assiduité dans l'apprentissage et la pratique portent toujours leurs fruits, ils vous donneront le plaisir et la joie que vous êtes en droit d'espérer !

Les parcours d'études



LE CURSUS NORMAL

Cursus complet, il comprend : la formation instrumentale, musicale (solfège) et la pratique collective. Il est organisé sur 3 cycles de 3 à 4 années chacun (une cinquième année peut être accordée). Un examen devant un jury extérieur a lieu au moment de chaque changement de cycle. Pour le passage de cycle, toutes les disciplines composant le cursus sont prises en compte. En dehors des examens, un contrôle continu est effectué deux fois dans l'année (bulletins semestriels).

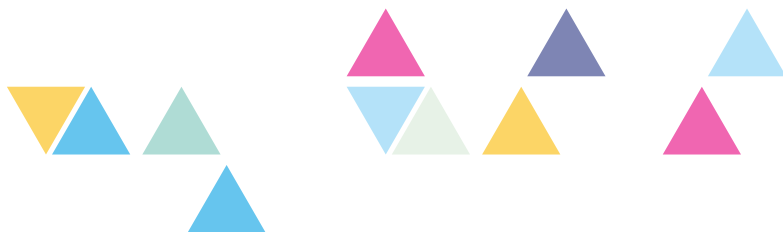
Ce cursus qui existe dans tous les autres établissements d'enseignement musical, prépare à l'obtention du BEM à la fin du cycle II (Brevet d'Etude Musicale), et du CEM à la fin du cycle III (Certificat d'Etudes Musicales).

La pratique collective s'adapte à chaque niveau d'étude. Pour le cycle I, le chant choral est la discipline de référence. A partir de la 2^{ème} année de cycle II et en cycle III, l'élève peut intégrer un ensemble orchestral. Il peut continuer le chant choral.

L'unité de valeurs de musique de chambre est nécessaire pour l'obtention du CEM.

LE CURSUS ATELIER

Ce cursus ne concerne que les classes de trompette, cor, trombone, tuba et saxophone. Sorte de « sas » pour les élèves qui démarrent ces instruments, ceux-ci sont orientés au bout de deux ans vers le cursus normal. Les cours sont collectifs, par petits groupes et sans Formation Musicale, et ne durent que deux ans. Ce cursus est non diplômant.



LE CURSUS CHAM

Classes à Horaires Aménagés Musique

En partenariat avec l'Education Nationale, ce cursus permet d'intégrer les études musicales dans **le temps scolaire du CE1 à la 3^{ème}**, à raison d'une demi-journée par semaine. Les établissements partenaires sont l'école Jean-Moulin (Moulins) et le collège François-Villon (Yzeure).



INFOS PRATIQUES

- Instruments proposés : violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, guitare, percussions, batterie, piano, accordéon chromatique, orgue.
- Accessible à tous les élèves de l'agglomération moulinoise
- 1 demi-journée/semaine dédiée à la pratique instrumentale et au solfège
- Le même contenu d'enseignement général
- Trajets entre l'établissement scolaire et l'école de musique pris en charge

LES +

Monter de **beaux projets** musicaux (concerts, Cantate pour la Paix...) dans des lieux variés (CNCS, Théâtre, Isléa...)

Approche culturelle riche, visites et participations à divers spectacles

Rencontres avec des artistes renommés (Jeanne Cherhal, Raphaël, Félicity Lott, Arthur H, Pierre Perret...)

Soutien à la formation musicale et à la pratique instrumentale par des enseignants spécialisés en musique

RENSEIGNEMENTS

Ecole de musique de Moulins Communauté :
5 place Tassigny, Moulins - 04 70 44 09 99

École primaire Jean-Moulin :
5 Rue Louis-Blanc, Moulins - 04 70 44 03 67

Collège François-Villon :
3 rue de la Baigneuse, Yzeure - 04 70 46 00 29



LE CURSUS ADULTE

Dans la limite des places disponibles, ce cursus est ouvert aux personnes ayant 18 ans au moins et justifiant d'un niveau de Formation Musicale de fin de cycle I. Les cours d'instrument sont de 30 min. Ce cursus prévoit un cours de formation musicale et une pratique collective au sein de l'école de musique. Il est limité à 5 ans dans sa durée et non diplômant.

LE CURSUS ALLÉGÉ

Limité à 3 ans, ce cursus est ouvert aux élèves ayant atteint le cycle II de formation musicale. Il permet d'étaler sur trois ans les trois disciplines du cursus normal (Instrument – Formation Musicale – Pratique collective). Ce cursus est non diplômant.

Attention : aucun élève ne peut obtenir son Brevet d'Etude Musicale ou se présenter dans un cycle supérieur sans avoir validé ses unités de valeur en formation musicale et pratiques collectives.

POINTS DE RÈGLEMENT

Matières obligatoires

Selon le parcours choisi, certaines matières sont obligatoires. Tout manquement répété peut entraîner l'exclusion.

Classes d'ensemble

La pratique collective est partie intégrante de l'enseignement musical. Une tarification particulière est appliquée pour les élèves inscrits dans les orchestres d'harmonie de l'agglomération.

Concerts et auditions

Dans le cadre de ses missions, l'école de musique organise des concerts et des auditions d'élèves. Ces manifestations constituent des exercices publics servant à l'évaluation dans le cadre du contrôle continu. La participation à ces manifestations est obligatoire pour tous les élèves concernés. Tout manquement est sanctionné.

Absences aux cours

Elles doivent être signalées au secrétariat de l'école de musique par téléphone, télécopie ou e-mail en précisant leur motif.

Téléphones portables

L'usage de téléphones portables est interdit en classe.

Location d'instruments

L'élève qui loue un instrument à l'école de musique doit contracter une assurance de son choix pour le couvrir. Les réparations consécutives à un mauvais entretien, à une utilisation anormale ou à un accident sont à la charge du locataire. Moulins Communauté loue les instruments suivants : *violon, alto, violoncelle, flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone alto, cornet, trompette, cor, trombone, accordéon, contrebasse*. Ce parc instrumental étant limité, la location est réduite à deux ans.

Piano, orgue, guitare, batterie, percussions ne sont pas loués par l'école. Les élèves doivent se les procurer et ils ne peuvent s'inscrire dans ces classes que s'ils disposent effectivement d'un instrument pour leur travail quotidien. NB : Les claviers synthétiseurs ne sont pas des pianos.

Partitions et manuels

Les élèves sont tenus de se procurer les ouvrages, manuels et partitions en usage (liste p.9). La photocopie d'œuvres protégées est interdite. Ne sont autorisées que les copies d'œuvres éditées par les membres de la SEAM munies de leur vignette-redevance de l'année.

En dehors des heures d'ouverture, et pour des raisons de sécurité, les élèves sont priés d'attendre à l'extérieur que leur professeur vienne leur ouvrir. A la fin du cours, celui-ci les raccompagne à l'extérieur.



La formation musicale

Le 1^{er} cycle

Commun à tous, il est précédé de l'Eveil Musical pour les Grandes Sections de Maternelle et les Cours Préparatoires. La première année : du CE1 et jusqu'à 12 ans. 1h30 de cours hebdomadaire : 45 min d'apprentissage de la lecture, du rythme, d'entraînement de l'oreille et 45 min de chant choral. Le cours « Grands Débutants » propose une progression adaptée aux adultes.

*NB : le 1^{er} cycle dans son intégralité est obligatoire pour tous.
Il permet l'acquisition des notions de base indispensables.*

Le 2^e cycle

Approfondissement des notions acquises en 1^{er} cycle, il permet la connaissance d'éléments de technique et de culture musicale autorisant une pratique amateur de bon niveau. Le Brevet d'Etudes Musicales (BEM) sanctionne les études du cycle 2. Le diplôme est attribué quand l'élève a obtenu l'ensemble des unités-valeurs (U.V.) : formation musicale, instrument ou chant et pratique collective.

Le 3^e cycle

Il est ouvert aux élèves ayant obtenu le Brevet d'Etudes Musicales dans son intégralité (3 UV). Il est sanctionné par le Certificat d'Etudes Musicales (CEM).

LES ATELIERS *C'est un cours d'apprentissage collectif vocal ou instrumental. L'école de musique propose :*

- **Technique vocale**, essentiellement destiné aux choristes qui désirent se perfectionner.
- **Jazz**, ouvert à ceux qui ont déjà une base instrumentale et qui souhaitent découvrir l'improvisation et la pratique en groupe.
- **Pop-rock**, pour ceux qui possèdent déjà une technique instrumentale ou vocale et qui souhaitent pratiquer les musiques actuelles en groupe
- **Découverte des instruments**, destiné aux élèves de CP. Ils assistent à des séances d'initiation instrumentale dans chaque classe avant de faire un choix.
- **Instrumental cuivres et saxophone**. Pas de formation musicale. Cours collectifs de 30 min.

DÉNOMINATIONS DES CLASSES

La scolarité est divisée en 3 cycles d'études. Le tableau ci-après donne une vue synthétique des dénominations et des niveaux.

	Cas général	CHAM	Batterie	Guitare Moderne	Ados et adultes
ÉVEIL	Aventure sonore JM1 et JM2				
CYCLE 1	IM1 IM2 IM3 IM4	IM1 CHAM IM2 CHAM IM3 CHAM IM4 CHAM	SB1 SB2 SB3 SB4	SMG1-1 SMG1-2 SMG1-3 SMG1-4	GD1 GD2 GD3 GD4
CYCLE 2	C2-1 C2-2 C2-3 BEM	C2-1 CHAM C2-2 CHAM C2-3 CHAM BEM CHAM	SB1 SB2 SB3 Cas général	SMG2-1 SMG2-2 SMG2-3 Cas général	Cas général
CYCLE 3	CEM				

LEXIQUE

JM1 = Jardin Musical 1^{ère} année

IM1 = Initiation Musicale 1^{ère} année

C2-1 = Cycle 2-1^{ère} année

IM1 CHAM = Initiation Musicale 1^{ère} année Classe Horaires Aménagés

SB1 = Solfège Batteur 1^{ère} année

SGM1-2 = Solfège Guitare Moderne Cycle 1-2^e année

GD1 = Grand Débutant 1^{ère} année

BEM = Brevet d'Etudes

CEM = Certificat de Fin d'Etudes

LISTE DES MANUELS DE FORMATION MUSICALE

Les élèves de l'école de musique Moulins Communauté sont tenus de se procurer les ouvrages, manuels et partitions en usage.

Cours	Manuels de solfège	Auteur/Éditeur
JM1	J'aime la musique - vol. 1	<i>Cléo, Lemoine</i>
JM2	Mon premier cahier de musique	<i>Tavel, Lemoine</i>
Pour tous les niveaux suivants : se munir d'un cahier de musique à portées seules (50 pages, format A4), de crayons de papier et d'une gomme.		
IM1/GD1	Du solfège sur la FM 440.1 Mélimélozéro	<i>Allerme, Billaudot</i> <i>Divers auteurs, Billaudot</i>
IM2/GD2	Du solfège sur la FM 440.2 Mélimélodies vol. 1	<i>Allerme, Billaudot</i> <i>Divers auteurs, Billaudot</i>
IM3/GD3	Du solfège sur la FM 440.3 Mélimélodies vol. 2	<i>Allerme, Billaudot</i> <i>Divers auteurs, Billaudot</i>
IM4	Du solfège que la FM 440.4 Mélimélodies vol. 3	<i>Allerme, Billaudot</i> <i>Divers auteurs, Billaudot</i>
C2-1	Musicalement vôtre - vol. 5 Mélimélodies vol. 4 Lire la musique par la connaissance des intervalles vol. 1	<i>Jollet, Billaudot</i> <i>Divers auteurs, Billaudot</i> <i>Arbaretaz, Carisch</i>
C2-2	Musicalement vôtre - vol. 6 Mélimélodies vol. 4 Lire la musique par la connaissance des intervalles vol. 1	<i>Jollet, Billaudot</i> <i>Divers auteurs, Billaudot</i> <i>Arbaretaz, Carisch</i>
C2-3	Musicalement vôtre - vol. 7 Mélimélodies vol. 5 Lire la musique par la connaissance des intervalles vol. 2	<i>Jollet, Billaudot</i> <i>Divers auteurs, Billaudot</i> <i>Arbaretaz, Carisch</i>
BEM	Musicalement vôtre - vol. 8 Mélimélodies vol. 5 Lire la musique par la connaissance des intervalles vol. 2	<i>Jollet, Billaudot</i> <i>Divers auteurs, Billaudot</i> <i>Arbaretaz, Carisch</i>
CEM	Equivalences rythmiques A travers chants vol. C	<i>Mériot, Combre</i> <i>J. Ballue, Combre</i>

La photocopie d'œuvres protégées est interdite.

Ne sont autorisées que les copies d'œuvres éditées par les membres de la SEAM munies de leur vignette-redevance de l'année.

LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Direction : Bertrand Dutour de Salvart

Personnel administratif et technique :

Magalie Belaubre, Anthony Loiseau,
Huguette Adan.

Eveil & formation musicale :

Valérie Arramy, Alexis Droy,
Rémi Gibaud, Sandrine Sérié,
N.N. (en cours de remplacement)

Violon & alto : Vincent Bardy,
Damien Calatayud

Violoncelle : Véronique Verhille

Contrebasse : Emmanuel Jarrousse

Guitare classique : Gilles Defoin

Guitare moderne et basse :
Emmanuel Marinier

Piano : Gil Herbepin, Sandrine Sérié

Orgue : Alexis Droy

Accordéon chromatique : Sonia Roz

Flûte traversière : Yann Chavin

Hautbois : Florent Charreyre

Clarinette : Magali Chavanne

Saxophone : Xavier Paris

Trompette : David Gardette

Cor : Nicolas Virlogeux

Trombone : Pascal Chagnat

Tuba : Jean-Luc Raynaud

Percussion & batterie : Gilles Dessert

Chant : Nadine Mathieu

Accompagnement piano :

Zéphyrin Causin

Interventions en milieu scolaire :

Valérie Arramy, Rémi Gibaud

ORCHESTRES

Big band & big band junior :

Pascal Chagnat

Orchestre d'harmonie benjamin

Xavier Paris, Yann Chavin

Orchestre d'harmonie :

Magali Chavanne

Orchestre à cordes benjamins

Vincent Bardy

Orchestre à cordes : Vincent Bardy,
Damien Calatayud, Véronique Verhille,
dir: Bertrand Dutour de Salvart

Rock : Emmanuel Marinier

Chorales d'enfants :

Bertrand Dutour de Salvart,
Sandrine Sérié, Rémi Gibaud

Chœur mixte :

Bertrand Dutour de Salvart

Ensemble vocal féminin :

Nadine Mathieu

ENSEMBLES

Ensemble de guitares : Gilles Defoin

Ensemble de clarinettes :

Magali Chavanne

Ensemble de flûtes : Yann Chavin

Ensemble de percussions :

Gilles Dessert

Ensemble de violoncelles : Véronique
Verhille

Ensemble de cuivres : David Gardette

Chorale d'ados et groupes vocaux :

Sandrine Sérié

Musique de chambre : Yann Chavin

ATELIERS

Atelier jazz : Pascal Chagnat

Atelier découverte : ensemble
des professeurs d'instruments

Composition : Alexis Droy

CALENDRIER

Inscriptions

Inscriptions en ligne

www.agglo-moulins.fr/services-equipements/ecole-de-musique/extranet-imuse.html

- Lundi 05 septembre : 14h30/19h
(CHAM et familles nombreuses)
- Mardi 06 septembre : 15h/19h
(Anciens élèves)
- Mercredi 07 septembre : 15h/18h
(Nouveaux élèves)

Début des cours

Lundi 12 septembre 2022

Vacances scolaires (zone A)

L'école de musique de Moulins Communauté suit le calendrier de l'éducation nationale.

Vacances de Toussaint : du 22/10/22 au 07/11/22

Vacances de Noël : du 17/12/22 au 03/01/23

Vacances d'hiver : du 04/02/23 au 20/02/23

Vacances de printemps : du 08/04/23 au 24/04/23

Vacances d'été : à partir du 08/07/23

SECRÉTARIAT / ACCUEIL

Du lundi au jeudi de 8h à 19h30

et le vendredi de 14h à 19h30

Tél. : 04 70 44 09 99

E-mail : ecole.musique@agglo-moulins.fr

LIGNES DE BUS ALÉO

Toutes les lignes de bus desservent l'école de musique

STATIONNEMENT

Parkings payants : Tassigny et les Halles

Parking gratuit : Achille-Roche